

DELIBERATION CFVU075-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

Objet de la délibération : Modification de MCC pour le Master 1 Mathématiques appliquée parcours Data Science – Faculté des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 04 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

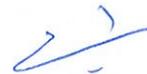
La modification de MCC concernant le Master 1 Mathématiques appliquées parcours Data Science (modification des conditions de validation) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **16 juin 2018**

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : SCIENCES
§ Passage   la CFVU du : 4 juin 2018
§ Rentr e universitaire: 2018-2019

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/18

**Formation concern e : Master M1 mention Math matiques et applications
parcours Data Science**

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

D tails des modifications :
(joindre les 2 maquettes)

Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
1) M1 Data Science S1 : UE1	Report de note de TP de la session 1 en session 2	Report de note de TP de la session 1 en session 2 si celle-ci est supérieure ou égale à 10 (modalités à repasser sinon)
2) M1 Data Science S2 : UE3	Report de note de TP de la session 1 en session 2	Report de note de TP de la session 1 en session 2 si celle-ci est supérieure ou égale à 10 (modalités à repasser sinon)

